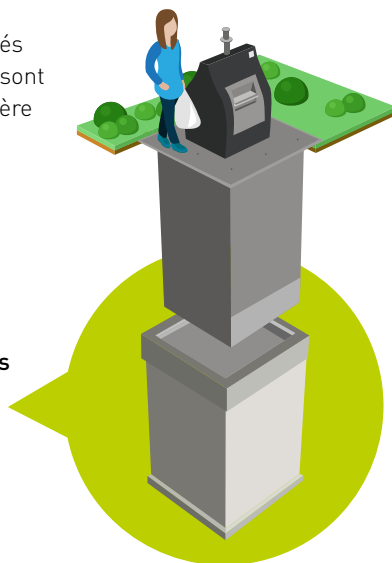


UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Disséminés dans des endroits précis sélectionnés avec les autorités communales, les conteneurs sont enterrés, recouverts d'une plate-forme piétonnière au centre de laquelle se dresse un « avaloir ».

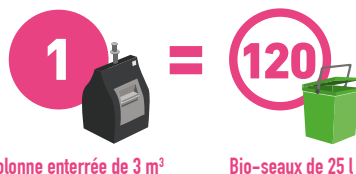
Les conteneurs enterrés présentent de nombreux avantages :

- accès aisé 7j/7, de 6h à 22h
- proches des usagers et régulièrement nettoyés
- meilleure intégration dans le paysage
- aucune nuisance olfactive
- à 75 % du remplissage, le vidangeur est automatiquement contacté pour le vider
- vidanges au minimum 1x/semaine



Obtenir sa carte d'accès

- Echangez votre carte d'accès au recyparc contre une nouvelle carte
- Votre nouvelle carte vous permettra d'accéder aux recyparcs et aux points d'apports volontaires



Colonne enterrée de 3 m³

Bio-seaux de 25 l

Bon à savoir :

- seuls les recyparcs situés dans les communes équipées de points d'apports volontaires disposent des cartes nécessaires pour pouvoir les utiliser
- si vous ne souhaitez pas utiliser les points d'apports volontaires, vous pouvez dans un premier temps garder votre carte actuelle pour accéder au recyparc, pas la peine de changer ! Vous serez averti si la commune prend de nouvelles dispositions pour l'utilisation des points d'apports volontaires.

Emplacements des points d'apports volontaires

La liste des adresses des points d'apports volontaires est aussi disponible sur le site www.ipalle.be.

UN SYSTÈME INTELLIGENT FIABLE ET PERSONNALISÉ !

1



Vous vous rendez au recyparc où vous obtenez gratuitement votre nouvelle carte d'accès.

2



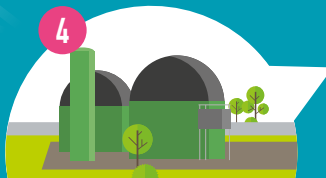
Vous utilisez votre carte pour vous identifier et ouvrir la borne. Vous y déposez vos déchets organiques de cuisine (tiroir de 30 litres).

3



Les données sont transmises à Ipalle.

4



Les matières collectées sont traitées au sein d'un digesteur.

5



De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.

6



Le digestat est valorisé en agriculture.

IPALLE - 1 chemin de l'Eau Vive 7503 Froyennes.

Tél. : 069/84.59.88 - Fax : 069/84.51.16 - Email : info@ipalle.be - www.ipalle.be

2018

